



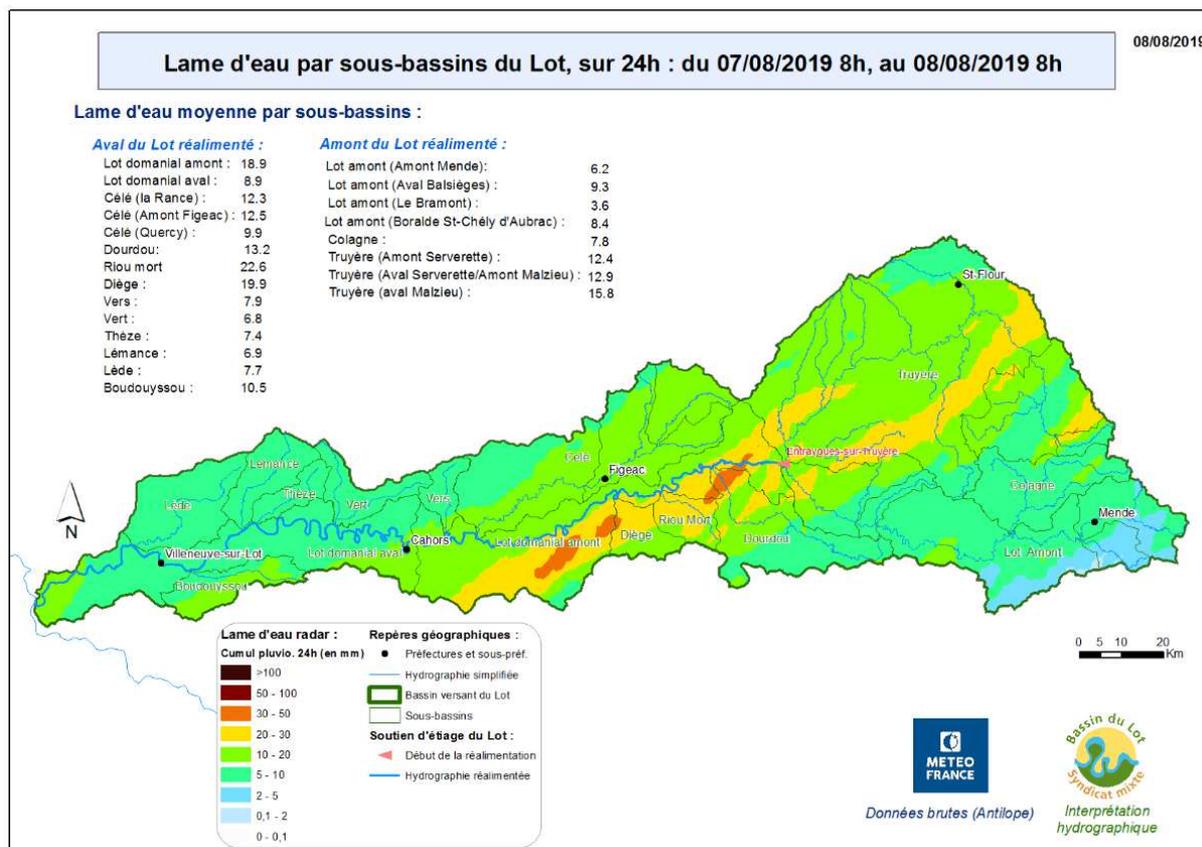
Le 8 août 2019

## - Suivi de l'étiage 2019 du bassin du Lot - Soutien d'étiage du Lot domanial – Bulletin n°7

La campagne 2019 de soutien d'étiage du Lot domanial, a débuté le lundi 1er juillet à 00h. Le soutien d'étiage du Lot est en place grâce à une convention entre **EDF et le Syndicat Mixte du bassin du Lot (anciennement Entente Lot)**, depuis 1989 (31<sup>e</sup> campagne consécutive).

Vous trouverez ci-dessous les consignes de débit minimal envoyées cette semaine à EDF par le SMLB. Vous retrouverez également quelques informations synthétiques sur les conditions météorologiques, les débits du Lot domanial, les usages, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://lavedelariviere.valleedulot.com/>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>, notamment les lames d'eau radar quotidienne sur le bassin :



Lame d'eau radar du cumul pluviométrique sur 24 h du 7 août au 8 août 2019

<http://www.valleedulot.com/fr/bassin-versant-lot/etiages/etiages-du-bassin/etiage2019.php>

D'autres données météo, mises à dispositions en temps réel et gratuitement, sur :

<http://meteo.bassinulot.fr>



### Pluviométrie sur le bassin :

Cette semaine est marquée par un épisode pluvieux ayant eu lieu ce milieu de semaine. Ces pluies ont permis localement une remontée des niveaux et débits d'eau et une recharge ponctuelle de la réserve utile des sols. De faibles averses sont attendues localement cette fin de semaine.

### Hydrologie du bassin :

Cette semaine, 13 stations du bassin du Lot ont franchi leurs débits seuils :

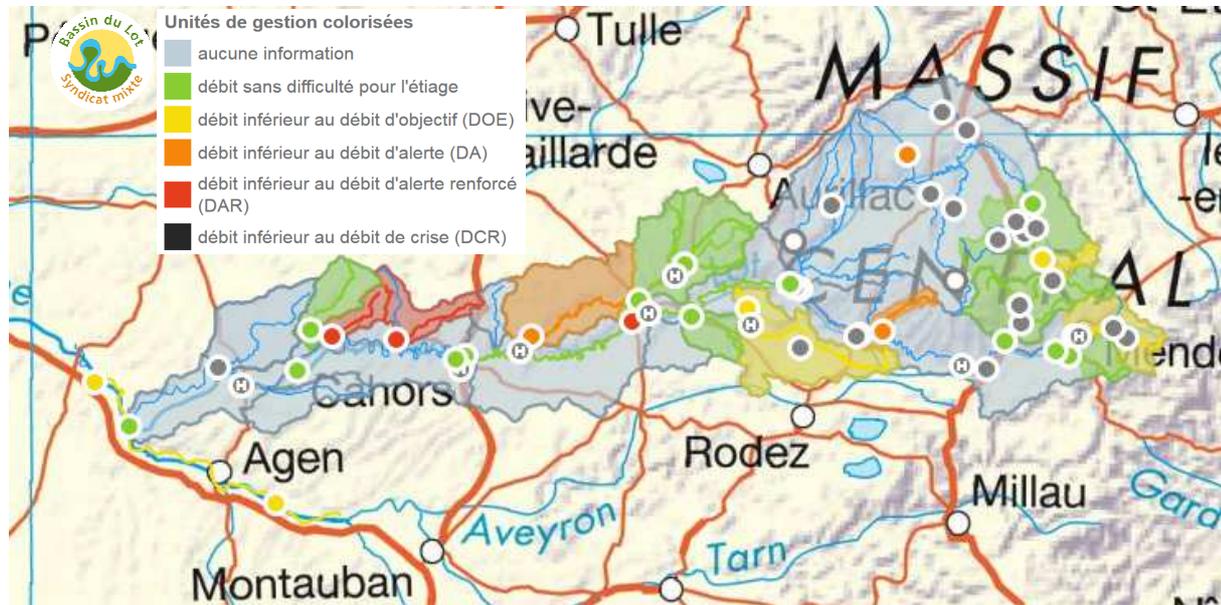
STATIONS BASSIN LOT - Débits moyens journaliers (QMJ) - 2019 (en m <sup>3</sup> /s) :								
Station	P.	01 Aoû	02 Aoû	03 Aoû	04 Aoû	05 Aoû	06 Aoû	07 Aoû
<b>LOT AMONT :</b>								
Mende [aval]		0.45	0.42	0.4	0.39	0.38	0.37	0.44
Balsièges [Bramonas]	EDF	→	→	↓	→	→	→	→
Le Monastier [Pin-Mories]	EDF	0.73	0.68	0.63	0.63	0.63	0.62	0.8
Castelnau-de-Mandailles	EDF	0.12	0.12	0.11	0.11	0.11	0.1	0.12
<b>TRUYERE :</b>								
Serverette		0.21	0.21	0.2	0.19	0.19	0.19	0.22
Oradour [Pont-de-Rochebrune]		0.11	0.1	0.1	0.09	0.09	0.09	0.13
<b>LOT AVAL ENTRAYGUES - CAHORS :</b>								
Conques		0.31	0.32	0.25	0.26	0.31	0.26	0.34
Viviez [2]		0.09	0.1	0.08	0.07	0.08	0.09	0.5
Faycelles		6.38	9.4	8.53	7.94	8.1	5.18	6.01
Orniac [Les Amis du Célé]		1.4	1.35	1.29	1.19	1.11	1.04	1.07
<b>LOT AVAL CAHORS :</b>								
Labastide-du-Vert [Les Campagnes]		0.09	0.09	0.09	0.08	0.08	0.08	0.07
Boussac		0.07	0.07	0.07	0.06	0.06	0.06	0.06
Casseneuil		0.06	0.06	0.06	0.07	0.08	0.09	0.09

**LÉGENDE**

- débit sans difficulté pour l'étiage
- débit inférieur au débit d'objectif (DOE)
- débit inférieur au débit d'alerte (DA)
- débit inférieur au débit d'alerte renforcé (DAR)
- débit inférieur au débit de crise (DCR)



Le 7 août, 10 stations ont franchi le DOE, 7 le DA, 4 le DAR et aucune le DCR.



Cartographie du franchissement des débits seuils du bassin du Lot au 07/08/2019  
<http://laviedelariviere.bassindulot.fr>

**Etat des arrêtés sècheresses sur le bassin : (nouvelles mesures en gras)**

A la date du 8 août 2019 les différents arrêtés sont pris dans les départements suivants du bassin du lot :

- Lozère :
  - o **arrêté DDT-BIEF-2019-206-0002 en date du 25 juillet** et valide du 26 juillet 2019 au 26 janvier 2020 qui limite les prélèvements sur les bassins des Gardons cévénois, du Tarn, de l'axe Colagne réalimenté, de la Truyère, de la Colagne, du Lot, du Bramont, du Tarnon, de l'Allier et du Chassezac. Les bassins Lot, Truyère et Bramont sont placés en niveau de « vigilance » et le cours d'eau Colagne en « alerte ».
- Cantal :
  - o **arrêté 2019-999 en date du 7 août** et valide du 7 août au 30 septembre 2019 qui limite les prélèvements sur les bassins de la Dordogne, de l'Alagnon du Lot et de la Truyère. Le bassin du Lot est placé en niveau « d'alerte » et celui de la Truyère en « crise ».
- Aveyron :
  - o **arrêté 12-2019-07-24-001 en date du 24 juillet** et valide du 27 juillet au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur le bassin du Dourdou, de l'Aveyron, de la Rance, de l'Hérault, du Lot, de la Diège, de l'Alzou, de la Serenes et de l'Orb. Le bassin du Lot de la limite Est du département jusqu'à sa confluence avec la Truyère est placé en niveau de « vigilance ». Le bassin du Lot, de la confluence avec la Truyère à la limite Ouest du département hors Lot est placé en niveau de « crise ». Le bassin de la Diège est en « alerte renforcée ».



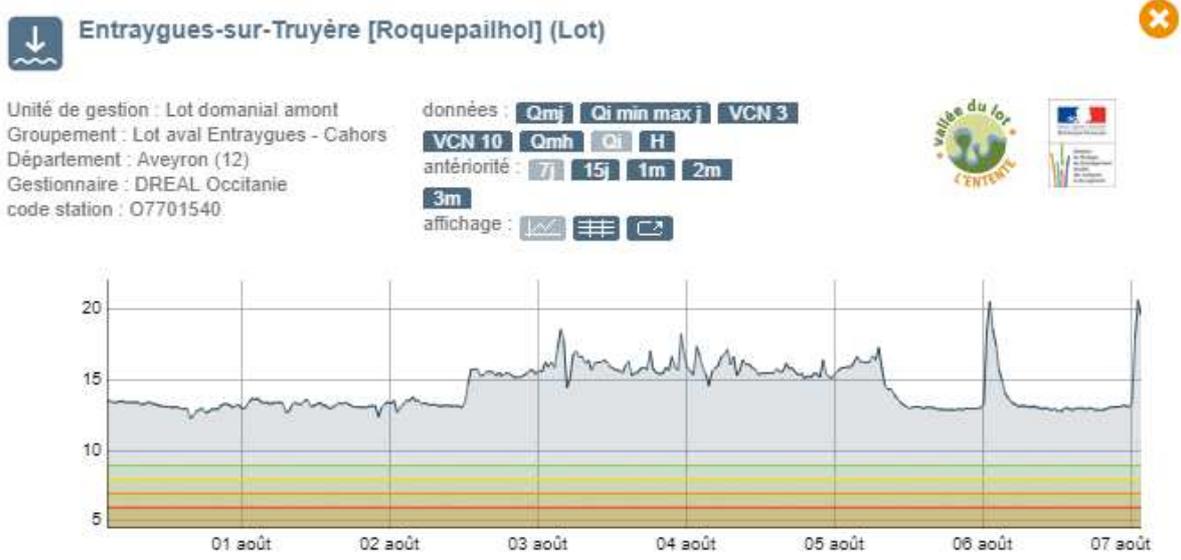
- Lot :
  - o **arrêté E-2019-207 du 01 août** et valide du 3 août au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements, pour tous les affluents du Lot qui sont placés en niveau de « crise » (sauf Thèze, Vert, Vers et Célé). Le Vert amont est lui aussi placé en niveau de « crise ». La Thèze et le Vert aval sont placés en niveau « d'alerte renforcée » et le Vers en niveau « d'alerte ». Aucune restriction n'est imposée sur le Célé ;
- Lot-et-Garonne :
  - o **arrêté 47-2019-07-31-001 en date du 31 juillet 2019** et valide du 31 juillet au 31 octobre 2019 qui limite les prélèvements sur tous les affluents du Lot placés en niveau de « crise » sauf la Lède amont et la Thèze en « alerte renforcée » et la Lémance sur laquelle il n'y a aucune restriction. Aucune restriction sur le cours d'eau Lot non plus.

En phase d'alerte les consignes correspondent à l'interdiction d'irriguer en journée sauf cas particulier (organisations collectives). En phase d'alerte renforcée, interdiction d'irriguer les samedis et dimanches et, les autres jours de la semaine, interdiction d'irriguer en journée (et sauf cas particuliers). En niveau de crise, arrêt de toute irrigation sauf cultures prioritaires définies et à partir des plans d'eau.

Suite à l'observation de dépassements temporaires de débits seuils sur le Lot, il est rappelé au titre de l'arrêté cadre interdépartemental (E-2017-204) portant définition du plan d'actions "sécheresse" sur le bassin du lot que le fonctionnement par écluse pendant la période de soutien d'étiage du 1er juillet au 31 octobre est interdit en aval d'Entraygues, sauf dérogation.

**Variations de débits sur le Lot réalimenté :**

Les variations de débits issues de l'activité hydroélectriques à Entraygues se propagent le long de la rivière – Régime d'éclusées hydroélectriques amont. Le graphe ci-dessous montre les débits horaires du Lot à Entraygues/Truyère. Des éclusées hydroélectriques ont actuellement lieu de façon régulière.



En ce qui concerne les centrales du Lot domanial, il est demandé la plus grande vigilance, et le respect d'une production dite « au fil de l'eau » à l'aval d'Entraygues. De plus, il est important d'anticiper le retour à la consigne de soutien d'étiage dans la gestion des débits entrants dans les plans d'eau.



### **Niveaux des retenues (d'où provient le soutien d'étiage) :**

Les niveaux de remplissage des retenues seront transmis toutes les semaines (cf. tableau en annexe).

### **Besoins en eaux :**

Les pluies de ce milieu de semaine ont permis localement une recharge de la réserve utile des sols. Les besoins en irrigation varient selon les cultures. Ils sont actuellement en diminution (mais notamment) mais restent encore élevés toute cette semaine. Ces besoins devraient diminuer progressivement dans les semaines à venir.

Nous sommes actuellement en pleine saison touristique et les besoins restent soutenus.

### **Soutien d'étiage de la Colagne, affluent du Lot amont :**

Le soutien d'étiage de la Colagne (Lozère) par la mairie de Mende s'effectue depuis le réservoir de Charpal. Le soutien a démarré le 23 juillet au débit de 270 l/s et se poursuit actuellement au débit de 260 l/s.

### **Remarques complémentaires**

La station de Faycelles (Lot) a enregistré d'importantes variations avec des dépassements de débits seuils. L'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie a réalisé le 24 juillet une opération complète de changement de capteur et d'entretien de la station. Le dépassement de seuils se poursuit cependant et semble provenir pour une partie de la mesure. Des opérations de vérification sont prévues dans les prochains jours.

Une intervention de l'équipe hydrométrie de la DREAL Occitanie est également prévue sur la station d'Aiguillon (Lot-et-Garonne). Sur la base d'observations de terrain et des débits mesurés entre les stations de Coutet et Aiguillon, la station d'Aiguillon semble surestimer les mesures.

Suite aux derniers jaugeages réalisés par la DREAL Occitanie, des modifications des courbes de tarage ont été réalisées sur les stations suivantes :

- le Célé à Orniac - Amis du Célé (ré-évaluation à la baisse, des débits d'environ 7 % sur la gamme de débits actuelle) ;
- la Colagne au Monastier (ré-évaluation à la baisse, des débits d'environ 12 % sur la gamme de débits actuelle).

### **Consigne de soutien d'étiage :**

La consigne de soutien d'étiage est fixée à **12 m<sup>3</sup>/s**.

**Droits conventionnels acquis depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 : 6 803 000 m<sup>3</sup> au 4 août avec plafonnement à 33 Mm<sup>3</sup>.**

**Volume déstocké depuis le 1<sup>er</sup> juillet : 1 954 000 m<sup>3</sup>**



Les modalités techniques du soutien d'étiage ont évolué depuis quelques années avec l'émission de 2 consignes par semaine pour une mise en application dès le lendemain. Ces modalités permettent de gagner en réactivité afin de s'adapter au plus près des conditions climatiques et aux besoins des usages.

Vous ne recevrez un mail d'information que si la consigne du lundi modifie celle du jeudi précédent.

### **Prochain bulletin : mercredi 14 août 2019**

Merci de tenir informé le syndicat mixte du bassin du Lot en cas de difficultés constatées sur le terrain : Contact : Virginie LE ROY, Bertrand MONTANT, [etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)

### **Précisions & glossaire :**

\* Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 par l'Entente Lot (modifiée en 1995).

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est de 8 m<sup>3</sup>/s depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La convention permet une réalimentation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité).

Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

\*\* Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.

- **DOE** : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- **DCR** : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



**Bulletin d'information du Syndicat Mixte du Bassin du Lot :**

**08/08/2019**



**Débits moyens journaliers (QMJ) et consignes de soutien d'étiage du Lot (m<sup>3</sup>/s) :**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	29-juil.-19	30-juil.-19	31-juil.-19	1-août-19	2-août-19	3-août-19	4-août-19	5-août-19	6-août-19	7-août-19	8-août-19	9-août-19	10-août-19
<b>Consigne Entente Lot à Entraygues-aval (12)</b>	Consigne			Consigne				Consigne			Consigne		
	14	14	14	14	12	12	12	12	12	12	12	12	12
<b>QNR à Entraygues*</b>	12.8	11.5	11.1	10.3	9.2	8.7	8.3	7.9	8.4	11.0			
<b>Entraygues-aval (12)</b>	14.2	13.0	12.8	12.9	13.1	15.0	14.8	13.6	13.3	13.4			
<b>Entraygues-Roquepailhol (12)</b>	15.5	13.3	13.2	13.3	14.6	16.2	15.8	14.4	13.7	14.0			
<b>Faycelles (46-12)</b>				6.4	9.4	8.5	7.9	8.1	5.2	6.0			
<b>Cahors-Lacombe (46)</b>	20.3	18.5	18.6	16.5	16.6	17.6	19.0	18.8	17.2	19.1			
<b>Coutet (EDF) (47)</b>	20.6	17.6	17.6	17.4	15.4	16.8	17.6	16.7	17.6	18.3			
<b>Aiguillon-Ville (47)</b>	22.3	21.7	20.3	22.5	19.7	18.1	19.6	22.1	19.0	22.6			

Source : DREAL Midi-Pyrénées / EDF

**QNR à Entraygues\*** Débit moyen journalier naturel reconstitué à Entraygues (en l'absence de barrage et d'une réalimentation)

**Cotes des retenues :**

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote <u>touristique</u> (en m)
Grandval	8-août	737.33	+11.33
Sarrans	8-août	633.4	+3.40
Maury	8-août	584.27	+0.77
Castelnau	8-août	412.75	+2.25

Source : EDF



**Syndicat mixte du bassin du Lot**  
233, rue du Président Wilson, 46000 Cahors  
<http://etiage.bassindulot.fr>

**Syndicat Mixte du bassin du Lot – EPTB Lot**  
[www.valleedulot.com](http://www.valleedulot.com)



Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot

05/08/2019



Syndicat Mixte  
du Bassin du Lot

08/08/2019

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
  
Consigne n° **12**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**MARDI 06 AOÛT** 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **VENDREDI 09 AOÛT** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

[etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)  
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76  
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE

**SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2019**  
**CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES**  
*(aval de la confluence Lot-Truyère)*  
  
Consigne n° **13**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

À **12** m³/s

( **DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

**VENDREDI 09 AOÛT** 2019, 00 h 00

Cette consigne "débit" est valable  
Jusqu'au **MARDI 13 AOÛT** 00 h 00.  
(Sauf en cas de Consigne modificatrice)

[etiage2019@valleedulot.com](mailto:etiage2019@valleedulot.com)  
Virginie LE ROY / 06.08.05.05.76  
Bertrand MONTANT / 06.79.59.39.25

Consigne transmise à E.D.F. :

- CPO Lyon
- G. E. H. Lot-Truyère
- Groupement Vallée d'Olt

Consigne transmise pour information, par email, à :

- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- DREAL OCCITANIE
- DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
- MISE / DDT: 12, 15, 46, 47
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 12, 15, 46, 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 15, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE